

DELIBERATION DD2026_024

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	54
Votants	67
Pouvoirs	13

Date de convocation du Conseil communautaire du
Grand Périgueux le 20 février 2026

LE 26 février 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en
session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

VENTE D'UN TERRAIN À LA SARL SANTIAGO. ZONE EPICENTRE - BOULAZAC ISLE MANOIRE

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. CURNIL, M. DOBBELS, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, Mme ESCLAFFER, Mme SARLANDE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, Mme FRANCESINI, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. PERIER, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD, Mme RENAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. COLBAC, M. GEORGIADES, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. DUCENE, Mme LUMELLO, M. PIERRE NADAL, Mme DOAT, Mme FAVARD, Mme LANDON, Mme DUVERNEUIL, Mme REYS, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL

POUVOIR(S) :

Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALOMON
M. PROTANO donne pouvoir à M. GUILLEMET
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
M. RATIER donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. BELLOTEAU donne pouvoir à Mme CHERBERO
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. BARROUX donne pouvoir à M. PERPEROT
M. CADET donne pouvoir à M. MOISSAT
M. DELCROS donne pouvoir à M. PERIER
M. GASCHARD donne pouvoir à M. PALEM
M. LAVITOLA donne pouvoir à Mme MARCHAND
M. LACOUR-COULON donne pouvoir à M. TALLET

VENTE D'UN TERRAIN À LA SARL SANTIAGO. ZONE EPICENTRE - BOULAZAC ISLE MANOIRE

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que par une délibération n°DD2023_0116 en date du 28 septembre 2023, le conseil communautaire avait validé la vente à la SARL SANTIAGO ou toutes sociétés substituables, l'ensemble des parcelles situées sur la commune de Boulazac Isle Manoire et cadastrées AB885, AB880 et AB881 pour une surface totale de 6 302 m² pour un montant de 1 300 000 € HT auquel s'ajoutera la TVA sur marge.

Que depuis cette délibération, la société Santiago a travaillé sur la conception du projet commercial qu'elle porte avec son architecte afin de déposer un permis de construire.

Il est apparu que la cote de la route desservant l'emplacement du projet implique une surélévation importante du site en cours d'acquisition, majorant grandement le coût du projet de la société Santiago et remettant en cause son achat.

Que compte tenu de l'avis des Domaines en date du 9 février 2026 indiquant un montant de 30 euros le m² et de l'impact majeur sur la zone Epicentre, sur son dynamisme et sur l'entrée de la zone, il est proposé au Conseil de diminuer de 100 000 euros le prix de vente à la société Santiago afin de lui permettre de réaliser son projet et de conclure la vente.

Qu'il est donc proposé de vendre à la SARL SANTIAGO ou toutes sociétés substituables, l'ensemble des parcelles cadastrées AB885, AB880 et AB881 pour une surface totale de 6 302 m² pour un montant de 1 200 000 € HT auquel s'ajoutera la TVA sur marge.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Annule et remplace la délibération DD2023_0116 du 28 septembre 2023 ;
- Vend à la SARL SANTIAGO ou toutes sociétés substituables, l'ensemble des parcelles cadastrées AB885, AB880 et AB881 pour une surface totale de 6 302 m² pour un montant de 1 200 000 € HT auquel s'ajoutera la TVA sur marge ;
- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents liés à cette acquisition
- Désigne Maître Medeiros pour la rédaction de l'acte authentique et de tous les autres documents nécessaires.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 12/03/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 12/03/2026	Périgueux, le 12/03/2026
Le secrétaire de séance	Le Président
Christian LECOMTE 	Jacques AUZOU 